

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Horner en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Deachman et Pringle en remplacement de MM. Allmand et Crossman sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

MM. Murta et McKinley en remplacement de MM. Mazankowski et Stewart (Marquette) sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Noble en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

M. Goode en remplacement de M. Mahoney sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rondeau en remplacement de M. Rodrigue sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lachance en remplacement de M. Robinson sur la liste des membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Horner, Howe et Murta en remplacement de MM. Carter, Peddle et Nowlan sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. St. Pierre en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.